

POUVOIR

Le (la) soussigné(e) (1)

ci-après désigné(e) "le mandant", agissant (2) _____

titulaire du compte numéro:

donne mandat à (1)

ci-après désigné(e) "le mandataire"

aux fins d'effectuer les opérations ci-dessous moyennant respect de la réglementation à laquelle le compte est soumis:

- déposer et retirer toutes sommes, faire tout virement étant précisé que pour les éventuels "comptes épargne" attachés au compte ci-dessus qui le permettent (3) le retrait ou le virement par le mandataire ne pourra en aucun cas être autorisé s'il avait pour conséquence d'emporter, en vertu de leur réglementation en vigueur, leur clôture,
- émettre, endosser, soit à titre translatif soit à titre de procuration et encaisser tous chèques,
- accepter, domicilier et acquitter toutes lettres de change, tous billets à ordre, les endosser mais pour les encaisser uniquement,
- donner, le cas échéant conformément à la convention titres attachée au compte ci-dessus, tout ordre de bourse, signer tous bordereaux de transfert.

Aux effets ci-dessus:

- signer tout acte et pièces et, généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

Le mandataire reconnaît avoir été informé des conditions de fonctionnement du compte ainsi que des principales dispositions relatives à la prévention et à la répression des chèques sans provision et, en particulier, des sanctions encourues en cas d'émission de chèques après interdiction bancaire du titulaire du compte.

Le mandataire certifie sur l'honneur qu'il ne fait pas à ce jour l'objet d'une interdiction bancaire ou judiciaire d'émettre des chèques.

La banque pourra demander la résiliation du présent mandat sous peine de clôture du compte, en cas de comportement répréhensible du mandataire et/ou s'il est frappé d'une interdiction bancaire ou judiciaire d'émettre des chèques

Le présent pouvoir est valable jusqu'à révocation écrite notifiée à la Banque Epargne.

A

, le

Le mandant(4)

Le mandataire (5)

Pièce d'identité produite par le mandataire (5)

(1) Nom, prénom et adresse.

(2) en mon nom personnel ou en qualité de

(3) CODEVI, LEP

(4) Faire précéder la signature du mandant de la mention manuscrite "bon pour pouvoir"

(5) Faire précéder la signature du mandataire des mots "Bon pour acceptation de pouvoir" et enregistrer les références de la pièce d'identité du mandataire sauf si celui-ci est déjà titulaire d'un compte ouvert dans les livres de la Banque Epargne.